

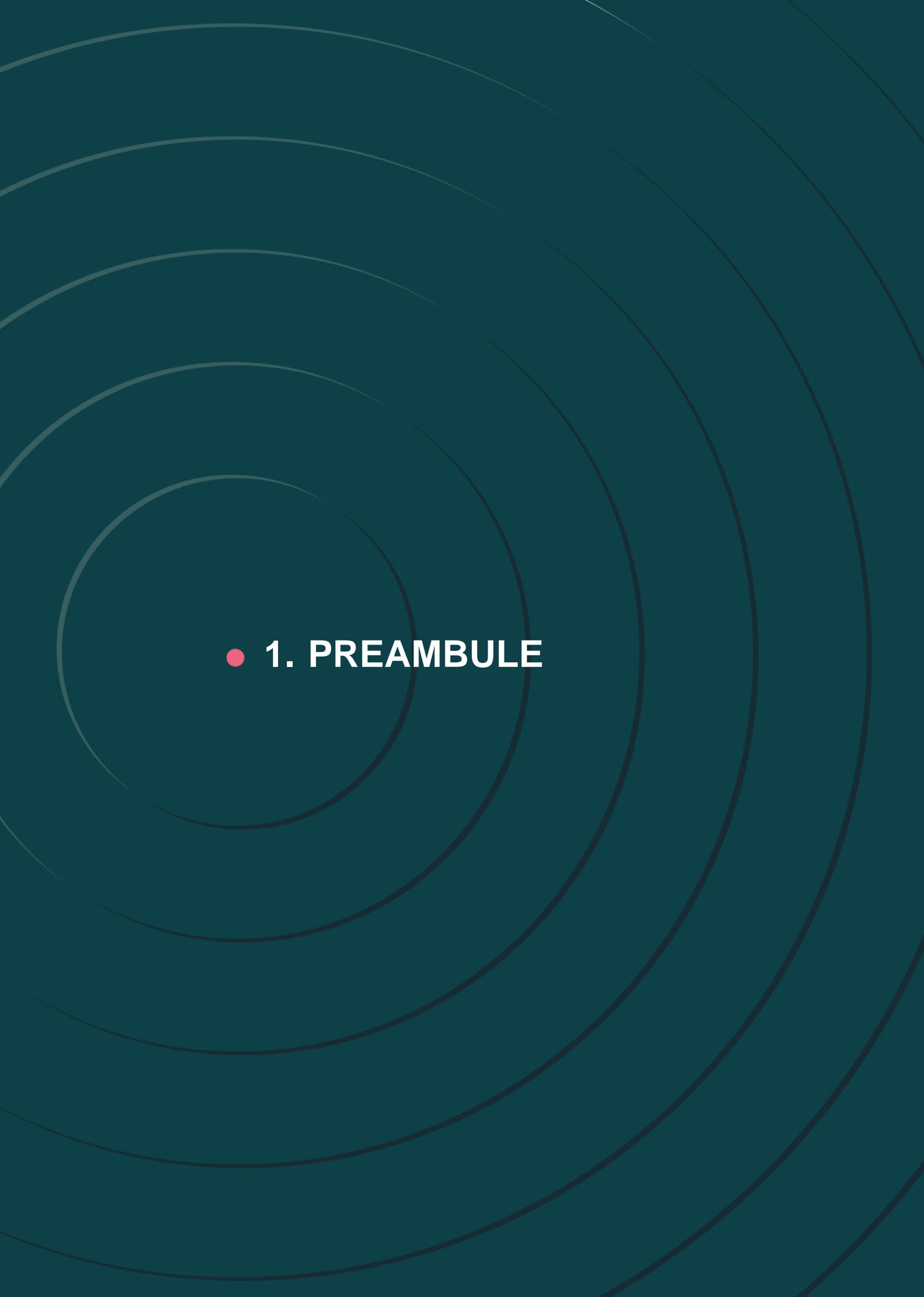
• **POLITIQUE
ENGAGEMENT**

Date d'entrée en vigueur : 1^{er} Juillet 2020

Date de mise à jour : 1^{er} Octobre 2024

SOMMAIRE

1. PREAMBULE	3
1.1. Introduction	4
1.2. La philosophie de l'engagement chez Ostrum Asset Management et ses principes d'application	5
2. CHAMPS D'APPLICATION	6
3. DESCRIPTION DETAILLEE	8
3.1. Les thématique d'engagement communes d'Ostrum Asset Management	9
3.2. Le dialogue individuel avec les emetteurs privés et publics	13
3.3. Les campagnes d'engagement	14
3.4. Les engagements collaboratifs	15
3.5. Le processus d'escalade	17
4. TEXTES DE REFERENCE	18

The background is a solid teal color with several concentric circles of varying shades of teal and dark teal, creating a ripple effect. The circles are centered on the left side of the page.

- **1. PREAMBULE**

1.1. INTRODUCTION

La cohérence globale de la responsabilité d'entreprise est une des priorités d'Ostrum Asset Management. Que ce soit à travers ses valeurs, sa gestion ou son fonctionnement interne, elle porte les mêmes convictions. Ainsi, sa politique d'engagement est le reflet de ce principe fondateur.

Engagée sur les problématiques de développement durable et de financement responsable depuis plus de 30 ans¹, Ostrum Asset Management intègre pleinement les dimensions extra-financières à l'analyse de la qualité des émetteurs et offrant à ses clients des solutions d'investissement responsable répondant aux spécificités de leurs philosophies et ambitions ESG (Environnement, Social, Gouvernance).

L'approche ESG d'Ostrum Asset Management est globale et intégrée. Les risques E, S et G sont pris en compte dans son évaluation des sociétés et les opportunités sont capturées dans son scénario de croissance et dans son analyse de la qualité et des risques. Ils enrichissent ainsi sa connaissance des entreprises et ses capacités de dialogue.

C'est pourquoi, au-delà de cette intégration, Ostrum Asset Management a décidé de faire de l'engagement un de ses thèmes prioritaires. Sa responsabilité vis-à-vis des émetteurs est de les influencer à améliorer leurs pratiques. Et c'est par une politique ambitieuse d'engagements tant vis-à-vis des entreprises dans lesquelles Ostrum Asset Management investit que vis-à-vis des émetteurs qu'Ostrum Asset Management joue ce rôle.

Parmi les thématiques d'engagement qui ont été identifiées par Ostrum Asset Management, certaines permettent de répondre à des Objectifs de Développement Durable (ODD) instaurés par les Nations Unies.

¹ A travers les opérations capitalistiques qui ont conduit à la création d'Ostrum Asset management le 1er octobre 2018.

1.2. LA PHILOSOPHIE DE L'ENGAGEMENT CHEZ OSTRUM ASSET MANAGEMENT ET SES PRINCIPES D'APPLICATION

Les convictions d'Ostrum Asset Management sont portées à travers l'engagement qui se matérialise par le dialogue individuel avec les émetteurs, les campagnes d'engagement et les initiatives collaboratives.

Ostrum Asset Management a identifié les thèmes et axes pour lesquels il lui semble essentiel d'attirer l'attention des entreprises quant à leur importance dans son évaluation de leur politique RSE.

Les thématiques d'engagement sont identifiées au niveau de la société de gestion.

L'engagement est mené par différentes équipes au sein d'Ostrum Asset Management : les équipes de la Recherche crédit, les analystes-gérants avec l'appui des membres de la Direction des Transitions Durables.

Toutes les thématiques ne feront pas l'objet d'un engagement spécifique par les équipes de gestion. En effet, certaines sont considérées comme *mainstream* et font partie du dialogue permanent et/ou ne font pas l'objet de données suffisantes à ce stade pour engager avec les entreprises. **Ces thématiques peuvent être néanmoins majeures dans l'évaluation de la politique RSE des entreprises par Ostrum Asset Management. Elles seront donc particulièrement surveillées à travers la Politique d'exclusion Worst Offenders (Gestion des controverses). Ostrum Asset Management veillera à ce qu'un émetteur faisant l'objet d'une controverse soit tout particulièrement étudié selon les procédures en vigueur.**

Quelques-unes de ces controverses sont retrouvées au travers des engagements collaboratifs en cohérence avec les thématiques et axes définis par Ostrum Asset Management.

L'engagement au sein d'Ostrum Asset Management se matérialise à plusieurs niveaux :

- L'engagement individuel avec les émetteurs
- Les campagnes d'engagement
- L'engagement collaboratif

Ostrum Asset Management assure le suivi des engagements qui sont réalisés, qu'ils soient individuels ou collectifs. Sur son site Internet, Ostrum Asset Management communique sur son activité d'engagement et présente les éléments quantitatifs et les résultats obtenus dans un rapport publié chaque année. Les actions d'engagement font également l'objet d'un suivi particulier au sein des reportings de fonds ayant obtenu le Label ISR.

L'ensemble des engagements individuels ou collaboratifs, des politiques sectorielles ou d'exclusion (Charbon, Tabac...) permettent de cibler certains Objectifs de Développement Durable. Ceux liés au climat et à la biodiversité permettent également à Ostrum Asset Management d'identifier les risques de durabilité comme l'exigent les réglementations européenne (Règlement SFDR) et française (loi Energie climat). Par ailleurs, Ostrum Asset Management apporte une attention particulière à la prévention, l'identification et à la gestion des conflits d'intérêts dans le cadre de ses activités. Sa politique de gestion des conflits d'intérêts est disponible sur son site internet. Concernant la gestion des conflits d'intérêt dans le cadre de l'activité de vote aux assemblées générales, plus de précisions sont données dans la politique de vote et d'engagement disponible sur son site internet.

The background is a solid teal color with several concentric circles of varying shades of teal and dark teal, creating a ripple effect. The circles are centered on the left side of the page.

● 2. CHAMPS D'APPLICATION

Tous les éléments constitutifs de la Politique d'engagement s'appliquent à l'ensemble des portefeuilles sous gestion d'Ostrum Asset Management (fonds ouverts, fonds dédiés ou sous mandat) et ce quelle que soit la société de gestion de tête (interne ou externe au groupe BPCE). Cette politique ne s'applique en revanche pas aux portefeuilles délégués par Ostrum Asset Management à d'autres sociétés de gestion.

Le périmètre des émetteurs faisant l'objet d'un engagement englobe les émetteurs sous surveillance / étude via les politiques sectorielles et d'exclusion d'Ostrum AM, les émetteurs présents dans les fonds sous label ISR et identifiés comme devant l'être selon les règles du label ou des émetteurs identifiés via d'autres thématiques pouvant apparaître au fil de l'eau.

The background is a solid teal color with several concentric circles of varying shades of teal and dark teal, creating a ripple effect.

- **3. DESCRIPTION DETAILLEE**

3.1. LES THEMATIQUE D'ENGAGEMENT COMMUNES D'OSTRUM ASSET MANAGEMENT

L'engagement individuel est mené par les analystes de la recherche crédit et les gérants actions avec les émetteurs privés et lorsque cela est applicable avec les émetteurs publics sur les thématiques et axes suivants :



1. PARTICIPER A L'ATTENUATION & S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE
2. LIMITER L'IMPACT SUR L'ECOSYSTEME ENVIRONNEMENTAL



3. VALORISER LE CAPITAL HUMAIN
4. RENFORCER LES RELATIONS AVEC LES PARTIES PRENANTES
5. GARANTIR LA SECURITE DES CONSOMMATEURS ET PROTEGER LEURS DONNEES



6. ASSURER L'ETHIQUE DES AFFAIRES
7. EQUILIBRER LES POUVOIRS ET LES REMUNERATIONS
8. AMELIORER LA TRANSPARENCE DES DONNEES

THEME 1 : PARTICIPER A L'ATTENUATION ET S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



Le changement climatique est devenu l'un des défis les plus critiques auxquels les sociétés sont confrontées dans les décennies à venir, exigeant une refonte profonde des économies et de tous les secteurs.

Axe 1 : Réduire les émissions de CO₂ et atteindre la neutralité carbone d'ici 2050

Les entreprises doivent aujourd'hui faire la démonstration de la résilience de leurs activités dans un monde sobre en carbone. La gestion du carbone devient un problème clé que la direction doit aborder d'un point de vue stratégique et opérationnel. Les secteurs de l'énergie et des transports sont au premier plan de ce débat.

Axe 2 : Gérer les risques physiques et de transition

Les entreprises sont confrontées à la fois aux risques de transition - résultant des effets de la mise en place d'un modèle économique bas-carbone - et aux risques physiques - résultant des dommages directement causés par les phénomènes météorologiques et climatiques.

THEME 2 : LIMITER L'IMPACT SUR L'ECOSYSTEME ENVIRONNEMENTAL



Si la gestion des ressources naturelles a toujours fait partie de la stratégie des entreprises pour minimiser les coûts, préserver la biodiversité devient une préoccupation grandissante pour la société civile, pour les régulateurs et pour les entreprises

Axe 3 : Gérer les ressources

De nombreux secteurs d'activités sont très consommateurs d'énergie, d'eau, de sable, de matières premières...

Réduire ou optimiser leur utilisation permet une meilleure efficacité opérationnelle et peut aussi minimiser les impacts réglementaires et les pénuries.

Axe 4 : Préserver la santé et la biodiversité

La préservation de la biodiversité passe notamment par la gestion des déchets, de la pollution, du recyclage et de l'approvisionnement des produits. De plus en plus, elle expose les entreprises à des risques réputationnels, opérationnels et à des amendes.

THEME 3 : VALORISER LE CAPITAL HUMAIN



Le maintien de bonnes relations avec les employés est essentiel pour assurer la continuité des opérations et la productivité. C'est d'autant plus difficile dans un contexte de récession économique avec, pour certains secteurs, d'importantes réductions de personnel.

Axe 5 : Maintenir de bonnes relations avec les employés et les salariés

Les enjeux sont de réussir à maintenir un bon dialogue social, d'attirer de nouveaux talents capables de répondre aux nouvelles tendances (digitalisation, automatisation, ...) mais aussi de les retenir, spécialement dans les secteurs intensifs en main d'œuvre. D'autres facteurs de performance et d'attractivité sont également importants, notamment la parité homme/ femme.

Axe 6 : Veiller à la santé et sécurité du personnel / prestataires

La sécurité est une priorité absolue, notamment dans certaines entreprises plus exposées. De mauvaises conditions de travail exposent les entreprises à des amendes, à des litiges intentés par les salariés et à un risque fort de réputation.

THEME 4 : RENFORCER LES RELATIONS AVEC LES PARTIES PRENANTES



Le maintien de bonnes relations avec les différentes parties prenantes (fournisseurs, employés dans les chaînes d'approvisionnement, communautés locales) est essentiel pour assurer la continuité des opérations et réduire l'exposition au risque de réputation.

Axe 7 : Garantir les droits humains dans les chaînes d'approvisionnement

Il est nécessaire de s'assurer que les standards minimaux et le droit du travail dans les chaînes d'approvisionnement sont respectés. Un contrôle des conditions de travail dans les chaînes d'approvisionnement permet aux entreprises de mieux gérer les risques opérationnels, réputationnels, de pertes de contrats et, de plus en plus, réglementaires.

Axe 8 : Maintenir de bonnes relations avec les communautés locales

Certaines activités peuvent entraîner des tensions avec les communautés locales. Les entreprises de certains secteurs doivent démontrer comment elles préviennent les violations des droits de l'homme et atténuent les impacts négatifs sur les communautés, afin de maintenir leur licence d'exploitation.

THEME 5 : GARANTIR LA SECURITE DES CONSOMMATEURS ET PROTEGER LEURS DONNEES



Une mauvaise gestion de la sécurité, de la santé et des données des consommateurs peut avoir des impacts durables sur les finances et l'image de marque d'une entreprise.

Axe 9 : Assurer la sécurité et la santé des consommateurs

La qualité et la sécurité des produits sont d'une importance capitale pour les secteurs de consommation. Les défauts peuvent entraîner des poursuites, des amendes, des interdictions, et dans le pire des cas, des boycotts de produits. Les entreprises doivent aussi s'adapter aux nouvelles tendances de consommation plus saines.

Axe 10 : Gérer la cybersécurité et les données

Les préoccupations croissantes concernant la protection de la vie privée exposent les entreprises qui collectent des données personnelles et financières à une augmentation des coûts de conformité. Toute violation de la vie privée et des droits de propriété intellectuelle peut générer des risques de réputation et éventuellement juridiques pour les entreprises.

THEME 6 : ASSURER L'ETHIQUE DES AFFAIRES



Les entreprises sont confrontées à des risques éthiques et commerciaux élevés et à des coûts potentiels lorsqu'elles ne parviennent pas à lutter efficacement contre des mauvaises pratiques telles que la prévention de la corruption, les risques liés à des pratiques anti-compétitives, les stratégies et pratiques d'influence ou encore leurs politiques fiscales. Le sujet de l'éthique des affaires est incontournable pour juger de la bonne gouvernance d'une entreprise.

Axe 11 : Assurer l'éthique des affaires (corruption, pratiques anti compétitives, stratégie d'influence...)

Les entreprises ont un fort intérêt à mettre en place des politiques et programmes anti-corruption au sein de leurs organisations à travers des codes de bonne conduite ou d'éthique des affaires et à les rendre transparents.

Axe 12 : Garantir une politique fiscale transparente et conforme aux lois en vigueur

Les entreprises doivent assurer la transparence de leur politique fiscale en établissant par exemple des codes de conduite fiscale et déclarer si nécessaire leurs implantations dans certains pays.

THEME 7 : EQUILIBRER LES POUVOIRS ET LES REMUNERATIONS



L'équilibre des pouvoirs au sein d'une entreprise tant au niveau de son Conseil d'administration que d'une manière générale au sein d'une entreprise ainsi que la politique de rémunération sont des enjeux essentiels et déterminants dans la qualité de la gouvernance.

Axe 13 : Equilibrer les pouvoirs

Une gouvernance équilibrée permet en général une meilleure gestion et une performance supérieure. La qualité de la structure de gouvernance et la composition du conseil sont des éléments déterminants. En plus d'un traitement équitable entre les actionnaires, il faut trouver un équilibre entre des mesures visant à protéger les intérêts long terme de l'entreprise, ceux de leurs actionnaires et de leurs parties prenantes, et les mesures anti-OPA.

Axe 14 : Harmoniser la politique de rémunération et la rendre transparente

L'équité de la politique de rémunération est essentielle au maintien d'un climat social de qualité de l'entreprise et pour le respect des droits humains. Les entreprises doivent rendre transparents les politiques et systèmes de rémunération ainsi que les mécanismes financiers d'incitation et leur cohérence avec la création de valeur pour l'entreprise.

THEME 8 : AMELIORER LA TRANSPARENCE DES DONNEES

Les informations financières et extra-financières publiées par les entreprises sont généralement jugées comme insuffisamment comparables, manquant de fiabilité, de pertinence et de transparence.

Axe 15 : Garantir la transparence des données financières et extra-financières

Les données financières et extra-financières des entreprises doivent permettre aux parties prenantes d'évaluer le niveau de durabilité de celles-ci, c'est pour cette raison qu'elles doivent être pertinentes et transparentes.

L'accès aux données financières et extra-financières des entreprises doit être facilité malgré la multiplicité des documents utilisés par ces dernières.

L'ensemble des thématiques et axes ci-dessus sont donc des éléments d'engagement et de dialogue forts qu'Ostrum Asset Management mène avec les entreprises qu'elle a identifiées afin de lui permettre d'avoir un véritable impact sur les émetteurs.

3.2. LE DIALOGUE INDIVIDUEL AVEC LES EMETTEURS PRIVES ET PUBLICS

L'engagement fait l'objet d'une demande formulée à l'émetteur. Il peut être conduit de manière individuelle avec des émetteurs privés ou publics à travers l'échange de courriels, l'envoi de lettres, de questionnaires, de rencontres.

Des échanges peuvent également avoir lieu lors des Assemblées Générales ou encore dans le cadre de l'évaluation et de la gestion des controverses.

Ce dialogue avec les émetteurs a pour objectif de les sensibiliser aux bonnes pratiques en matière de responsabilité sociétale, de gouvernement d'entreprise et aux enjeux du développement durable, afin de les inciter à améliorer leurs politiques et pratiques.

Les émetteurs souverains

Depuis 2023, Ostrum AM a étendu ses pratiques d'engagement aux émetteurs souverains. Il s'agit de conduire un dialogue avec les émetteurs souverains, au sujet des stratégies et des moyens mis en œuvre pour atteindre les Objectifs de Développement Durable (ODD) et les objectifs internationaux tels que ceux fixés dans l'Accord de Paris. L'objectif principal est de promouvoir la transparence sur les sujets ESG et l'atteinte des ODD par les Etats.

Ce dialogue a lieu en priorité à l'occasion des roadshows des émetteurs souverains. Une analyse est conduite en amont, à l'aide de plusieurs sources dont le SDG Index², permettant notamment d'identifier les axes de progression pour l'atteinte des ODD. Lors du dialogue, Ostrum AM explicite sa méthodologie de notation et d'évaluation et la façon dont ces notes influent sur nos décisions d'investissements (notamment via les fonds article 8 et 9 ainsi que les fonds labellisés ISR), avant d'engager sur les sujets identifiés comme prioritaires. Un reporting sur ces engagements est publié annuellement.

Le cas particulier des émetteurs présents dans les fonds ou mandats ayant obtenu le Label ISR

Conformément aux exigences du référentiel du label ISR, des engagements seront conduits dans le cadre des produits labellisés pour les émetteurs suivants :

- Emetteurs en portefeuille ne publiant pas un ou plusieurs indicateurs de performance sélectionnés et pour lesquels Ostrum Asset Management considère qu'ils sont matériels à la vue des enjeux ESG identifiés ;
- Emetteurs en portefeuille disposant d'une stratégie de transition alignée avec l'accord de Paris et dont les résultats observés ne seraient pas en ligne avec les objectifs définis ;
- Dans le cas de l'approche en amélioration de note, les émetteurs en portefeuille faisant partie des 30% des plus mauvaises valeurs de l'univers d'investissement initial sur la base de la notation ESG.

² SDG Index est la donnée externe utilisée par Ostrum AM pour les émetteurs souverains et qui s'appuie sur les 17 Sustainable Development Goals (SDG) définis par l'ONU. Le SDG Index est publié par SDSN (« Sustainable Development Solutions Network », une initiative globale de l'Organisation des Nations Unies) et Bertelsmannstiftung, pour les souverains. Le SDG Index agrège les données disponibles pour l'ensemble de ces 17 SDGs et fournit une évaluation sur la façon dont les pays performant comparés à leurs pairs. Ainsi, SDG Index est un score numérique compris entre 0 et 100 disponible pour l'ensemble des équipes de gestion, et qui suit le progrès achevé par les pays dans leur quête des 17 SDG de l'Organisation des Nations Unies.

3.3. LES CAMPAGNES D'ENGAGEMENT

Ostrum Asset Management mène plusieurs types de campagnes d'engagement :

- Campagnes liées aux politiques sectorielles et d'exclusion (Charbon et Pétrole & Gaz) d'Ostrum Asset Management ;
- Campagnes en fonction des sujets sur lesquels Ostrum Asset Management souhaite porter une attention particulière tels que : la parité via l'initiative « 30% Club Investor Group » la biodiversité via l' « Investor Initiative on Hazardous Chemicals » de CHEMSEC, une ONG qui préconise la substitution de produits chimiques toxiques tels que les PFAS par des alternatives plus sûres, ou encore le social à travers l'initiative « Investor initiative for responsible care » ;
- Campagnes initiées à la demande des clients (par exemple dans le cadre de la Net Zero Asset Owner Alliance)

L'ensemble de ces campagnes sont menées de manière cohérente avec les engagements pris au sein des politiques sectorielles et d'exclusion d'Ostrum Asset Management.

La périodicité des campagnes est variable : elle peut être ponctuelle lorsqu'un client sollicite Ostrum Asset Management sur un engagement précis, elle peut être reconduite chaque année dans le cadre des politiques sectorielles et d'exclusion (Charbon et Pétrole & Gaz) d'Ostrum Asset Management, continue dans le cadre de la Politique d'exclusion Worst Offenders (gestion des controverses) ou dans le cadre de certaines initiatives (30% Club Investor Group).

Ces campagnes peuvent faire l'objet d'un suivi annuel au sein de comités internes (énergies fossiles) ou dans les différentes coalitions d'investisseurs.

3.4. LES ENGAGEMENTS COLLABORATIFS

La volonté de cohérence globale affichée par Ostrum Asset Management la pousse à aller au-delà de l'engagement individuel porté par les équipes de gestion.

C'est pourquoi, chaque année, elle s'engage dans des actions collaboratives qui font résonance à ses convictions.

L'engagement collaboratif consiste à identifier des pratiques controversées au niveau d'un secteur ou d'un groupe d'entreprises et à engager le dialogue pour demander plus de transparence et, le cas échéant, l'évolution des pratiques.

Le dialogue sera formalisé soit par une lettre personnalisée et signée de tous les investisseurs engagés, soit par une déclaration commune rendue publique.

Afin de renforcer la capacité d'influence des investisseurs responsables, l'engagement est mené avec d'autres investisseurs, pour inciter les émetteurs à apporter des changements précis et mesurables dans un délai déterminé. L'engagement peut également être mené au niveau des associations sectorielles et/ou des politiques publiques.

Ainsi, Ostrum Asset Management s'engage depuis plusieurs années dans des actions collectives afin de sensibiliser les émetteurs, les pouvoirs publics et les régulateurs à l'importance des enjeux environnementaux, sociaux, sociétaux et de gouvernance.

Le processus de mise en œuvre de ces engagements consiste en la sélection d'initiatives collaboratives qui correspondent aux convictions d'Ostrum Asset Management (cf. paragraphe ci-dessous). Celles-ci sont ensuite communiquées aux membres du Comité Exécutif et aux équipes de Gestion pour assurer la cohérence globale des engagements d'Ostrum Asset Management. Les actions sont suivies dans le temps par la Direction des Transitions Durables et notamment le pôle RSE.

Depuis 2019, Ostrum Asset Management a choisi de contribuer aux actions qui visent les 10 principes de l'ONU, à celles contribuant aux Accords de Paris et à la déclaration de la place financière de juillet 2019 pour une économie moins carbonée.

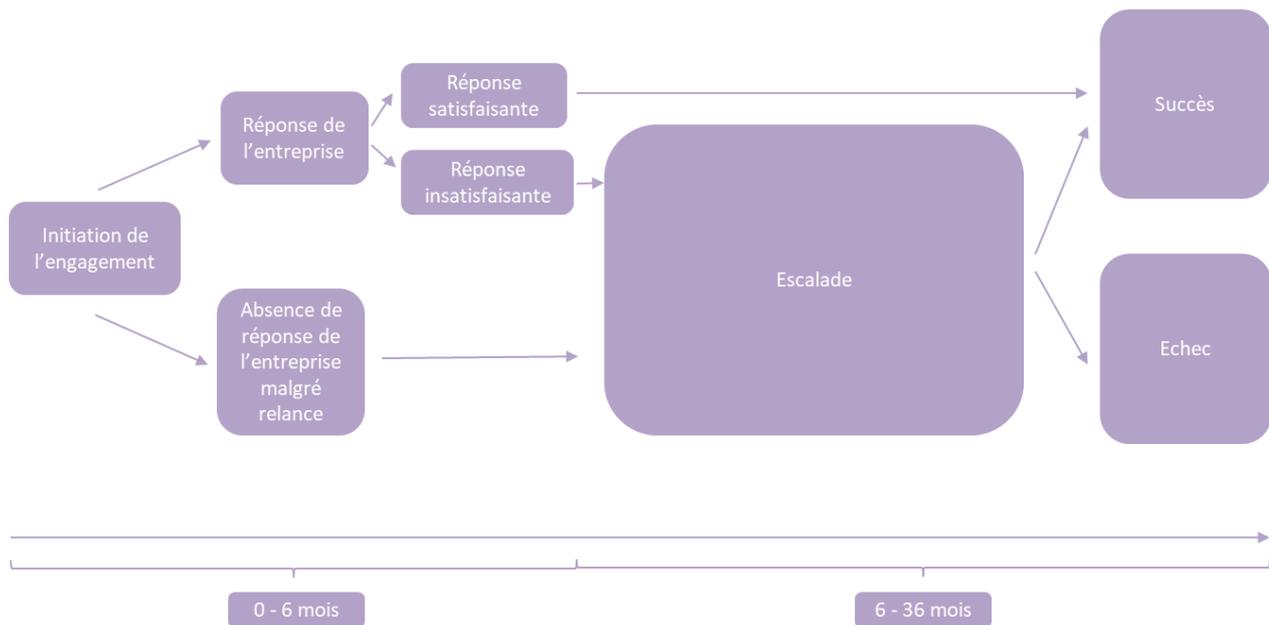
Ne pouvant participer à toutes les initiatives répondant à ces grands principes, Ostrum Asset Management vise en priorité les actions engagés pour :

- Lutter contre le réchauffement climatique : Les changements climatiques affectent désormais tous les pays sur tous les continents. Ils perturbent les économies nationales et affectent des vies, tandis que les conditions météorologiques changent, le niveau de la mer monte et que les phénomènes météorologiques deviennent plus extrêmes.
- Encourager l'égalité entre les hommes et les femmes : les lois et les normes sociales discriminatoires restent omniprésentes ; les femmes restent sous-représentées à tous les niveaux du pouvoir ;
- Contribuer à sauvegarder la biodiversité : Elle est garante du bon fonctionnement des écosystèmes et est la condition de notre existence. La destruction d'une espèce pouvant fragiliser l'ensemble de l'écosystème. Or, 75 % des environnements terrestres et 40% des environnements marins sont très largement altérés par les activités humaines
- Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge. Cet objectif est d'autant plus important dans un contexte de crise sanitaire où la COVID-19 provoque de grandes souffrances, déstabilise l'économie mondiale et bouleverse la vie de milliards de personnes dans le monde entier.

Ces priorités correspondent aux Objectifs de Développement durable 3 (santé et bien-être), 5 (égalité entre les sexes), 13 (climat), 14 (vie aquatique) et 15 (vie terrestre).



3.5. LE PROCESSUS D'ESCALADE



Si le processus d'engagement aboutit à une réponse insatisfaisante, la stratégie d'escalade peut se matérialiser par les actions suivantes :

- Actions constituant un dialogue renforcé
 - Viser un niveau hiérarchique supérieur
 - Participation à un engagement collaboratif avec d'autres investisseurs (coalition ou autre)
 - Dans le cas d'émetteurs controversés, conformément à notre Politique d'exclusion Worst Offenders (gestion des controverses), changement de statut (passage des Controverses modérées en Watch List Worst Offenders)
 - ...
- Actions publiques
 - Application de la politique de vote d'Ostrum Asset Management lorsqu'elle est applicable
 - Soutien de résolutions d'actionnaires minoritaires
 - ...
- Actions constituant un acte de gestion
 - Arrêt des investissements dans des entreprises qui ne répondent pas aux exigences requises dans nos politiques (Pétrole et gaz)
 - Exclusion des entreprises qui ne répondent pas aux exigences requises dans les politiques d'Ostrum Asset Management

Pour les produits labellisés ISR, la stratégie d'escalade s'applique également et des actions supplémentaires constituant un acte de gestion sont prévues dans les deux cas suivants :

- Dans le cas de l'approche en amélioration de note, exclusion des émetteurs en portefeuille faisant partie des 30% plus mauvaises valeurs de l'univers d'investissement initial sur la base de la notation ESG si aucune amélioration n'est observée à l'issue des 3 ans.
- Dans le cas des émetteurs faisant l'objet d'une vigilance renforcée, exclusion des émetteurs qui ne publient pas un plan de transition crédible à l'issue des 3 ans.

Le processus d'escalade prend effet à la date de révision de la politique.

The background is a solid teal color with several concentric circles of varying shades of teal and dark teal, creating a ripple effect. The circles are centered on the left side of the page.

- **4. TEXTES DE REFERENCE**

- Arrêté du 29 février 2024 modifiant l'arrêté du 8 janvier 2016 définissant le référentiel et le plan de contrôle et de surveillance du label « investissement socialement responsable », Journal Officiel du 1^{er} mars 2024.
- Arrêté du 16 mai 2024 modifiant l'arrêté du 8 janvier 2016 définissant le référentiel et le plan de contrôle et de surveillance du label « investissement socialement responsable », Journal Officiel du 24 mai 2024.



Ostrum Asset Management

Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le n° GP-18000014 du 7 août 2018 – Société anonyme – 525 192 753 RCS Paris – TVA : FR 93 525 192 753.

Siège social : 43, avenue Pierre Mendès-France – 75013 Paris – www.ostrum.com

